



Actualités statistiques

Chômage : le cap des 7 000 est refranchi

En Mayenne, fin août 2004, 7 448 personnes sont inscrites à l'ANPE en catégorie 1 ⁽¹⁾. Sur un mois, l'augmentation est importante (+ 8,3 %), mais elle correspond comme chaque année à l'arrivée de jeunes à l'issue de leurs études.

Cette augmentation est par ailleurs à relativiser car en données corrigées des variations saisonnières, le chômage diminue en Mayenne, sur un mois, tout comme en Sarthe. De plus, l'évolution annuelle (+ 0,8 %) est la plus faible des Pays-de-la-Loire (+ 2,5 % en moyenne dans la région et + 2,2 % en France métropolitaine).

A noter une nette diminution des demandeurs d'emploi en catégorie 6, 7 et 8 (- 13,1 % sur un mois). On peut supposer qu'un certain nombre ont pu augmenter leur temps de travail du fait de la période des vacances.

*Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)
données observées – cat. 1 à 8 – Mayenne*

	Juillet 2004	Août 2004	Variation	
			absolue	relative
DEFM cat. 1 ⁽¹⁾	6 877	7 448	+ 571	+ 8,3 %
Hommes	3 252	3 658	+ 406	+ 12,5 %
Femmes	3 625	3 790	+ 165	+ 4,6 %
< 25 ans	1 546	1 815	+ 269	+ 17,4 %
25 à 49 ans	4 476	4 766	+ 290	+ 6,5 %
50 ans ou plus	855	867	+ 12	+ 1,4 %
CLD ⁽²⁾	1 481	1 622	+ 141	+ 9,5 %
DEFM 2 et 3 ⁽³⁾	2 893	3 134	+ 241	+ 8,3 %
DEFM 6, 7 et 8 ⁽⁴⁾	2 459	2 136	- 323	- 13,1 %

Source : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays-de-la-Loire (DRTEFP), *Marché du travail et politiques de l'emploi*, bulletin n° 08/2004.



Aide à domicile

Vive mise au point des employeurs

Dans notre n° 93 du 3 septembre 2004, nous avons considéré que les *Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)* du 27 août 2004 avaient publié avec beaucoup de légèreté le témoignage d'une aide à domicile de Rennes.

Nous avons transmis notre point de vue aux *ASH* et, en retour, nous avons reçu une réponse de la rédactrice en chef, laquelle auto-justifiait la publication du témoignage.

Mais le CEAS n'avait pas été le seul à réagir : dans leur édition du 1^{er} octobre, les *ASH* publient deux courriers émanant des services d'aide à domicile, tous les deux mettant en garde contre toute généralisation.

De fait, soulignent-ils, des réseaux d'aide à domicile sont impliqués dans une démarche de qualité des prestations et dans une démarche de professionnalisation des inter-

⁽¹⁾ – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

⁽²⁾ – Chômeurs de longue durée (plus d'un an).

⁽³⁾ – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (cat. 2), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 3).

⁽⁴⁾ – Demandeurs d'emploi non disponibles (ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois), à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée et à temps plein (cat. 6), à temps partiel (cat. 7), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 8).

venants ; sont soucieux du droit du travail et de l'application des accords conventionnels de la branche d'activité ; exigent de leurs adhérents, enfin, la mise en œuvre de tous les textes négociés et conclus (notamment sur l'annua-

lisation du temps de travail, la classification et la rémunération des professionnels avec prise en compte de la formation...).

Développement des services d'aide à la personne

Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, a annoncé la présentation, pour la fin de l'année, d'un plan de développement des services à la personne. Il souhaite notamment que soient financées des plate-formes permanentes, 24 heures sur 24, pour mettre en relation le bénéficiaire et celui qui offre le service. Une telle initiative, déjà lancée et financée en Mayenne, a été abandonnée.

Par rapport au projet, l'Union nationale des associations de soins et services à domicile (UNASSAD) retient le souci du ministre de partir de l'existant (notamment du secteur

associatif) et de ne pas créer des « petits boulots » ni de générer des « travailleurs pauvres ». De son côté, l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) s'engagera si le plan favorise « la création d'emplois qualifiés et durables » (ASH du 1^{er} octobre 2004).

Les ASH soulignent qu'il y aura à distinguer « l'aide aux publics fragilisés – qui relève de la loi du 2 janvier 2002 –, pour laquelle il reste beaucoup à faire, ne serait-ce qu'en fonction des perspectives démographiques, et les services aux autres particuliers, qui pourraient aussi répondre à de vrais besoins et dont les associations ne s'excluent pas ».



Des rendez-vous à ne pas manquer

☀ Découvrir Coodémarrage 53

La *Lettre du CEAS* n° 194 de septembre 2004 présente la coopérative d'activité et d'emploi Coodémarrage 53. Chacun est invité à son inauguration le vendredi 22 octobre, à partir de 15h30, dans ses locaux (6 rue du Laurier, à Laval). Micro-salon et rencontre avec les entrepreneurs de Coodémarrage 53.

☀ Devenir et être acteur du développement d'un territoire rural

Le vendredi 26 novembre, de 9h15 à 16h45, à Vivoin (près du Mans), dans le pays de la Haute-Sarthe, le réseau des territoires Leader+ de Bretagne, Centre, Basse et Haute-Normandie et Pays-de-la-Loire, organise un séminaire interrégional sur le thème : « Devenir et être acteur du développement d'un territoire rural ».

Au cours du séminaire, quatre ateliers en simultané sur les thèmes suivants :

- « Comment mobiliser les acteurs économiques dans un projet de territoire ? »
- « S'impliquer dans les instances citoyennes locales, pourquoi et comment ? »

- « Comment former et accompagner les acteurs impliqués dans la vie sociale, notamment dans les conseils de développement et les comités de programmation Leader + ? »
- « Conseils de développement et comités de programmation Leader +, deux instances originales de démocratie locale : quels enrichissements mutuels ? »

Renseignements complémentaires :

Patricia Chollet, Culture et Promotion Pays-de-la-Loire.

Mél. : culture.promotion-pdl@laposte.net.

Tél. 02.40.74.49.05.

La pensée hebdomadaire

- « Pour la plupart des gens, la paix, c'est la fin de la guerre, cela se passe au Kosovo ou en Irak. Très peu s'imaginent que la paix commence d'abord par eux ».
- « Au même titre que la géographie ou les maths, on devrait enseigner aux enfants l'amour et la solidarité ».
- « Un grand nombre de petites mesures finissent pas transformer un tout » (ainsi, dans les établissements scolaires publics d'Altinopolis, au Brésil, la cloche a été réhabilitée car elle appelle depuis toujours à la rencontre et au partage ; la sonnerie, quant à elle, stridente, agressive, synonyme de stress et de violence, associée à la voiture de police ou à l'ambulance, a été supprimée).
- « L'utopie n'est pas ce qui est irréalisable, mais ce qui reste à réaliser ».

Marco Ernani, pédiatre, maire d'Altinopolis, [Loiraine Rossignol, « Altinopolis, une utopie brésilienne », *Le Monde* du 2 octobre 2004].